



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un octobre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt septembre deux mille vingt-trois par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. SERRE, Mme RENAUD, M. LAGOUTTE, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, M. KUYE, Mme VANDENBERGHE, Mme LAUQUERE, M. ANDRÉ É., Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. MARCHIVE, Mme MOULHARAT, M. THOUVENIN de VILLARET, M. CHAUMOND, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. GADY

ABSENTS EXCUSÉS : Mme FAURE (pouvoir à M. SERRE) M. ANDRÉ J. (pouvoir à M. ANDRÉ É), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à M. RIVOT), M. DUPEYRAT (pouvoir à M. PUGNET), Mme BAYET (pouvoir à M. GADY).

ABSENTS : Mme DAUDOU-ESPOSITO.

Monsieur Félix RIVOT est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cession parcelle de la commune à SCI Moon Stone

Rapporteur : Monsieur Pascal SERRE

La SCI Moon Stone a sollicité la Commune de Chancelade en vue d'acquérir un terrain à bâtir composé de trois parcelles situé Chercuzac ouest cadastré section AV 643 – 678-681 d'une superficie de 1 797m². La parcelle est située en zone UCb au PLUi.

Le Service des Domaines a évalué la valeur vénale à 21€/m² soit un total de 37 737€.

Il est proposé au Conseil Municipal la cession des dites parcelle au prix de 21€/m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la cession des parcelles AV 643 – 678-681 d'une superficie de 1 797m² au profit de de la SCI Moon Stone
- **AUTORISE** Monsieur le maire, à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

Certifié exécutoire compte-tenu :

- De la transmission en Préfecture le
- De la publication le

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 31 octobre 2023.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.



Pascal SERRE
Maire